

73540 - Conseil de l'habitat

**PDH-Conseil Local de l'Habitat (CLHA) de la
Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)
proposition de convention de partenariat**

CP/2020/063

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Service associé :

M330 - Service technique territorial Nord

Résumé :

La politique départementale de l'habitat (CD/2018/008) a prévu de définir une vision politique partagée et un plan d'action pluriannuel à l'échelle des intercommunalités grâce aux Conseils Locaux de l'Habitat et de l'Attractivité.

Il est proposé à la Commission Permanente d'adopter la Convention de partenariat au titre du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin. Elle porte notamment sur des engagements en matière de réhabilitation du parc de logements, de stratégie en faveur du logement aidé, de développement de l'offre de logements adaptés aux publics (senior, jeunes, personnes handicapées...).

1. Rappel des objectifs du Conseil Local de l'Habitat (CLHA):

Le Conseil Départemental a inscrit dans sa stratégie Habitat que chaque intercommunalité volontaire peut mettre en place un Conseil Local de l'Habitat, dont les objectifs seraient :

- D'inscrire la politique de l'habitat dans une dynamique locale de développement en lien avec le triptyque « emploi, services, mobilités » ;
- De construire une vision partagée des besoins du territoire et des réponses à mettre en œuvre en réunissant autour d'un même débat tous les acteurs du territoire ;
- De concerter les habitants en proposant de les intégrer pleinement dans la construction des projets, grâce à une concertation citoyenne qui pourrait revêtir différentes formes : ateliers urbains, enquête publique, animations, etc;
- D'accompagner la mise en œuvre des projets en fédérant les outils et débloquent les freins : les outils, Etablissement Public Foncier d'Alsace, GIE Viabitat 67, Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), ADIRA, CAUE, SYCOPARC sont disponibles et il convient aujourd'hui de les utiliser pour

- réaliser des projets innovants ;
- D'articuler l'aide à la pierre et l'accompagnement des publics pour aider les territoires à mieux appréhender les problématiques du logement social, en lien avec nos opérateurs, c'est-à-dire répondre aux besoins mais aussi être présents en cas de difficulté de parcours.

2. Le premier CLHA de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)

Afin d'élaborer un programme opérationnel cohérent sur le territoire de l'agglomération haguénovienne, le Département du Bas-Rhin et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ont initié la démarche partenariale du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) en articulation avec le Plan Départemental Habitat 2018-2023 d'une part, et l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération en cours d'élaboration d'autre part. Cette convention s'inscrit dans le respect de la répartition des compétences de la Communauté d'Agglomération et des communes membres. A ce titre, sont d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat :

- Le plan local de l'habitat intercommunal (PLHi) ;
- La mise en place et le suivi d'un conseil local de l'habitat et de l'attractivité (CLHA);
- L'élaboration et le suivi des propositions de la conférence intercommunale du logement (CIL) ;
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- L'élaboration et le suivi des propositions de la CIL en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- L'accompagnement des études pré-opérationnelles dans le domaine de l'habitat (ex : l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAHRU).

Les rencontres avec le service Habitat de la CAH et les élus ont été nombreuses depuis 2018 permettant une réelle concertation autour des enjeux du territoire.

3. Une convention de partenariat comme point d'étape :

La présente convention représente une étape dans la collaboration engagée de longue date avec Haguenau et son territoire. En effet, la CAH élabore actuellement son Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) et à ce jour la phase diagnostic a été réalisée. Les engagements réciproques en matière d'habitat pourront donc être précisés, lorsque le PLHi de la CAH sera exécutoire (fin 2020-début 2021).

Les enjeux prioritaires d'ores et déjà partagés par la CAH et le Département du Bas-Rhin, développés dans la présente convention conclue pour 3 ans sont :

- Réhabiliter le parc de logements ;
- Engager une stratégie en faveur du logement aidé ;

- Développer l'offre de logements adaptés aux publics (senior, jeunes, personnes handicapées...).

Ces enjeux sont en lien avec la stratégie conjointe du Département et de la Communauté d'agglomération en faveur de l'attractivité du territoire définie dans la convention de partenariat signée le 29 août 2019 avec la CAH et la Ville de Haguenau visant à conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Haguenau, pôle de croissance régional.

Pour le Département, les termes de cette convention permettent un affichage du partenariat et un renforcement des actions communes. Ils n'engagent pas de nouvelles dépenses et valorisent les dispositifs en place.

La Commission Territoriale du territoire d'action Nord a émis un avis favorable lors de sa réunion du 16 juin 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son Président:

- *approuve les termes du projet de Convention de partenariat au titre du Conseil Local de l'Habitat (CLHA), joint en annexe à la présente délibération,*
- *autorise son Président à signer la convention.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY